

# **MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

## **AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**

**Consultations prébudgétaires en vue du budget  
de l'automne 2025**

Le 1<sup>er</sup> août 2025

# 1. Résumé des recommandations

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement se dote d'un plan d'action structuré pour soutenir la croissance du secteur agricole, appuyé par des budgets suffisants;
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement prévoie des aides financières directes pour les entreprises agricoles touchées par la guerre commerciale avec les États-Unis;
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement mette en place une campagne de promotion et des incitatifs visant à soutenir l'achat de produits agricoles et alimentaires canadiens;
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement investisse dans la recherche, le transfert technologique et des programmes visant à soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) et dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques;
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement offre un programme de partage des coûts de certification biologique et assure le financement permanent du processus quinquennal de révision des normes biologiques;
- **Recommandation 6** : Que le gouvernement fixe de manière permanente la limite des avances sans intérêt du Programme de paiements anticipés (PPA) à 350 000 \$;
- **Recommandation 7** : Que le gouvernement bonifie substantiellement le programme Agri-relance afin qu'il soit plus prévisible et plus réactif;
- **Recommandation 8** : Que le gouvernement améliore le programme Agri-stabilité en portant le taux de couverture (déclencheur) à 85 % de la marge de référence et en rendant permanent le taux d'indemnisation de 90 % prévu pour l'année 2025;
- **Recommandation 9** : Que le gouvernement mette de l'avant un programme financier pour inciter les employeurs de travailleurs étrangers temporaires (TET) agricoles à améliorer les logements;
- **Recommandation 10** : Que le gouvernement reconnaisse les logements des TET agricoles comme bâtiments agricoles à des fins fiscales;
- **Recommandation 11** : Que le gouvernement accorde un crédit d'impôt de 40 % aux entreprises agricoles de petite taille qui font l'acquisition d'équipement pour assurer leur croissance et leur rentabilité;
- **Recommandation 12** : Que le gouvernement élimine ou limite le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce comme il est possible pour un enfant;
- **Recommandation 13** : Que le gouvernement fédéral bonifie l'aide fiscale pour les dons alimentaires faits par un producteur agricole afin de l'arrimer à celle accordée par le gouvernement du Québec;
- **Recommandation 14** : Que le gouvernement crée un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers canadiens.

## 2. Un contexte politique nécessitant un engagement conséquent

Dans un contexte mondial marqué par l'instabilité – guerre en Ukraine, tensions persistantes au Moyen-Orient, incertitude entourant les échanges avec notre principal partenaire commercial – la sécurité alimentaire des Canadiennes et des Canadiens doit être érigée en priorité nationale. Pour y parvenir, le gouvernement fédéral a la responsabilité de protéger et de renforcer durablement le secteur agricole.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) salue l'adoption récente du projet de loi C-202, qui interdit toute nouvelle concession de parts de marché sous forme de contingents tarifaires dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre. Cette mesure constitue une avancée notable pour la sécurité alimentaire du pays et contribuera à préserver les piliers de notre modèle agroalimentaire dans les années à venir.

Cependant, cet effort réglementaire, bien que salubre, reste insuffisant. Le gouvernement fédéral doit se doter d'un plan d'action pour soutenir la croissance du secteur agricole. Ce plan doit à la fois favoriser la consommation de produits d'ici – par des campagnes de promotion et des incitatifs à l'achat local – et appuyer les entreprises agricoles dans la gestion des nombreux risques auxquels elles sont exposées, qu'ils soient climatiques, commerciaux ou géopolitiques. Il doit également permettre aux producteurs de saisir pleinement les occasions d'affaires sur les marchés internationaux, afin que le Canada, actuellement 8<sup>e</sup> exportateur agricole mondial, puisse améliorer son positionnement.

Pour être efficace, ce plan doit s'appuyer sur un financement à la hauteur des enjeux. Selon l'OCDE, entre 2019 et 2023, les transferts budgétaires au secteur agricole représentaient en moyenne 6 % des recettes monétaires au Canada, contre 9 % aux États-Unis et 16 % dans l'Union européenne. Ce retard souligne l'urgence d'un engagement budgétaire plus ambitieux pour permettre à l'agriculture canadienne de demeurer forte, résiliente et à la hauteur des attentes sociétales.

À court terme, le gouvernement fédéral doit également prévoir un soutien direct aux entreprises agricoles touchées par la guerre commerciale avec les États-Unis.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de se doter d'un plan d'action structuré pour soutenir la croissance du secteur agricole, appuyé par des budgets suffisants;
- de prévoir des aides financières directes pour les entreprises agricoles affectées par la guerre commerciale avec les États-Unis;
- de mettre en œuvre une campagne de promotion et des incitatifs pour encourager l'achat de produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

### 3. Investir en agroenvironnement et pour la santé des producteurs

L'adoption de pratiques agroenvironnementales durables joue un rôle crucial dans la capacité de réponse du milieu agricole aux nombreux défis environnementaux et à la crise climatique actuelle. La transition passe invariablement par un appui substantiel du gouvernement dans l'adoption durable de PGB. Cet appui doit non seulement soutenir l'implantation de ces nouvelles PGB, mais aussi prendre en considération les freins à l'adoption, comme les pertes potentielles de revenus et les nombreux coûts supplémentaires pour les entreprises agricoles (ex. : ressources d'accompagnement, développement et partage de connaissances, matériel et équipements, etc.). Ce soutien financier doit aussi inclure la recherche appliquée et son déploiement par le biais d'approches (ex. : laboratoire vivant) plaçant les producteurs agricoles au cœur des démarches entreprises afin de mieux les informer, les accompagner et les encourager dans l'adoption des PGB souhaitées.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'investir dans la recherche, le transfert technologique et des programmes visant à soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de PGB et dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques.

### 4. Production biologique

Le Canada doit offrir un mécanisme de soutien spécifique pour assurer le développement de la production agricole biologique canadienne. À titre d'exemple, le Canada pourrait établir un programme de partage des coûts de certification biologique, comme le fait le gouvernement américain. Le Canada pourrait également assurer le processus de renouvellement des normes biologiques afin de garantir leur intégrité.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'offrir un programme de partage des coûts de certification biologique et d'assurer le financement permanent du processus quinquennal de révision des normes biologiques.

## 5. Actualiser les programmes de gestion de risque

### 5.1. Programme de paiements anticipés

Le prix des intrants a augmenté de près de 50 % au cours des cinq dernières années, tandis que celui des produits agricoles – en particulier ceux des cultures – a connu une baisse marquée au cours des deux dernières années. Il en résulte une pression importante sur les liquidités des entreprises agricoles, ce qui renforce la pertinence du PPA en leur permettant de vendre leurs récoltes au moment le plus opportun pour leurs opérations.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de fixer de manière permanente la limite des avances sans intérêt du PPA à 350 000 \$.

### 5.2. Bonifier le programme Agri-relance

En plus d'être imprévisible, le programme Agri-relance intervient souvent plus de 12 mois après les événements, climatiques ou autres, ayant causé des problèmes financiers aux entreprises agricoles. Ce délai a pour conséquence de limiter l'atteinte de l'objectif principal du programme, qui est de soutenir les entreprises en temps de crise.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de bonifier substantiellement le programme Agri-relance afin qu'il soit plus prévisible et plus réactif.

### 5.3. Bonifier le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité vise à soutenir les entreprises agricoles confrontées à des baisses de marge causées par des conditions climatiques défavorables, des maladies animales ou d'autres facteurs. Toutefois, son intervention doit être renforcée afin d'atténuer les chocs financiers que subissent les entreprises touchées. À l'heure actuelle, le programme offre un taux de couverture (déclencheur) correspondant à 70 % de la marge de référence, ainsi qu'un taux d'indemnisation de 80 %, porté exceptionnellement à 90 % pour l'année 2025.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'améliorer le programme Agri-stabilité en portant le taux de couverture (déclencheur) à 85 % de la marge de référence et en rendant permanent le taux d'indemnisation de 90 % prévu pour l'année 2025.

## **6. Favoriser l'amélioration des logements pour les TET**

Dans un contexte de marges de manœuvre financières limitées et de pression croissante pour améliorer les conditions d'hébergement des TET, chaque dollar investi compte. Afin de tenir compte des particularités du secteur agricole, le gouvernement fédéral pourrait instaurer un programme d'aide financière visant à supporter une partie des dépenses engagées pour l'amélioration des logements des TET agricoles. De plus, le gouvernement pourrait reconnaître ces logements comme des bâtiments agricoles à des fins fiscales, permettant ainsi aux producteurs de récupérer la TPS sur les matériaux et fournitures utilisés pour leur construction ou rénovation.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de mettre de l'avant un programme financier pour inciter les employeurs de TET agricoles à améliorer les logements;
- de reconnaître les logements des TET agricoles comme bâtiments agricoles à des fins fiscales.

## **7. Actualiser le régime fiscal des entreprises agricoles et forestières**

### **7.1. Crédit d'impôt à l'investissement pour les fermes de petite taille**

Les données de Statistique Canada de 2021 révèlent que plus de 43,7 % des fermes canadiennes enregistrent des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$. Parmi ces entreprises, des dizaines de milliers de fermes peinent à générer des revenus leur permettant d'investir pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'accorder un crédit d'impôt de 40 % aux entreprises agricoles de petite taille qui font l'acquisition d'équipement pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

## 7.2. Transfert d'actifs agricoles à un neveu ou à une nièce

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet au cédant de minimiser ses gains en capital imposables lorsqu'il transfère à faible coût certains types d'actifs agricoles utilisés dans l'entreprise directement à un enfant. Or, aujourd'hui, bien des entreprises agricoles sont exploitées par plus d'une famille. Des neveux ou des nièces prennent la relève sans qu'ils puissent bénéficier du même traitement fiscal que celui offert aux enfants.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'éliminer ou de limiter le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce comme il est possible pour un enfant.

## 7.3. Crédit d'impôt pour les dons alimentaires

La fiscalité québécoise prévoit qu'un agriculteur faisant un don de denrées alimentaires à un organisme admissible puisse reconnaître, à des fins fiscales, un don correspondant à 150 % de la valeur marchande réelle des denrées données. Afin de stimuler le don de denrées et de reconnaître l'implication sociale des agriculteurs, la législation fédérale devrait être harmonisée avec celle du Québec pour ce type de don.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de bonifier l'aide fiscale pour les dons alimentaires faits par un producteur agricole afin de l'arrimer à celle accordée par le gouvernement du Québec.

## 7.4. Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel

Le gouvernement fédéral devrait encourager l'aménagement des forêts privées par la création d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel. L'UPA appuie les propositions formulées par les Propriétaires forestiers du Canada dans le cadre de ces consultations.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers canadiens.

